

Visites scolaires à l'Apple Store : L'INSPECTION SUR LE COUP

► Pédagogiques, ou commerciales ?
Interpellée par la députée Carine Lecomte (MR), Marie-Martine Schyns (CDH), ministre de l'Enseignement, sera attentive...

► Les Apple Store, boutiques physiques officielles de la marque pommée, sont considérées par d'aucuns comme de parfaits micro-temples du consumérisme. A priori, pas le lieu le plus adéquat pour accueillir les élèves en sortie de classe... On est assez loin des Beaux-Arts, de fait.

Et pourtant : depuis son ouverture le 19 septembre 2015, l'Apple Store bruxellois, situé à la Toison d'Or, a bien accueilli des dizaines de classes. La visite, qui peut être sollicitée en ligne par un enseignant, est gratuite, et accessible pour un groupe comprenant jusqu'à 30 enfants... à partir de cinq ans. Apple propose ce service dans le cadre de son vaste programme Education. La portée pédagogique de chaque visite, personnalisable ? Les enfants pourront être initiés à "l'art du récit créatif", invités à "développer l'apprentissage multisensoriel" (avec le cube musical et sonore Skoog, dispo en rayons pour la modique somme de 279 €) ou "donner vie aux idées" voire "découvrir la programmation et la robotique". Le tout, fort logiquement, sous environnement iOS ou Mac OS, iPad, Mac et iPhone dans les mimines.

A priori, nul ver dans la Pomme jusqu'ici.

SI CE N'EST QU'UN reportage en caméra cachée de France 2, diffusé le 3 avril dernier, a suivi l'une de

ces sorties de classe en France, par le biais d'une classe de CM2 (notre 5^e primaire). Enfants accueillis en haie d'honneur, sous les applaudissements, comme lors de l'inauguration d'un Apple Store, t-shirt et clé USB à l'effigie de la marque offerts aux élèves, formations données par

des vendeurs, ne nient pas "le joli coup de pub" : la portée éducative du projet n'a-t-elle pas, ici, cédé devant l'opportunité commerciale de ferrer de futurs clients, sur le dos de l'École ?

C'est en tout cas la crainte de la députée Carine Lecomte, membre du groupe politique MR, qui interpellera notre ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns (CDH), dès de-

main au Parlement. "En Belgique, comme en France, la firme américaine Apple propose aux enseignants et à leurs élèves une 'expérience pédagogique inoubliable' dans ses Apple Store, résume Carine Lecomte, qui a, elle aussi, constaté le flirt avec la dérive commerciale observé dans le reportage de France 2. Mon groupe politique plaide depuis de nombreuses années pour plus de synergies entre le monde de l'entreprise et l'école. Pour assurer une insertion professionnelle optimale des élèves, singulièrement du qualifiant, il est en effet nécessaire d'intensifier les stages, l'immersion en entreprises ou encore de favoriser l'enseignement en alternance. Néanmoins, dans le cas de figure de ces visites scolaires au cœur des Apple Store, tout ceci semble plus s'apparenter à une visite commerciale qu'à une activité purement éducative."

LA MINISTRE, DE SON CÔTÉ, ne prend pas les choses à la légère. Si elle "rejoint totalement" Carine Lecomte "sur l'opportunité que constituent les visites d'usines ou d'entreprises permettant de découvrir des procédés de fabrication ou le monde de l'industrie pour les élèves", elle note que, "toutefois, la dimension com-

merciale décrite, si elle est avérée, ne peut s'inscrire dans cet objectif".

"Si les sorties pédagogiques relèvent de l'autonomie des établissements scolaires,

celles-ci doivent être justifiées au regard de la réalisation des objectifs d'apprentissage qu'elles poursuivent", relève encore la ministre. Toutefois, "la faiblesse des informations disponibles quant à ces visites scolaires ne permet pas de se prononcer sur l'adéquation entre cette activité et les objectifs pédagogiques. J'ai sollicité l'avis du service général de l'Inspection qui indique ne pas disposer d'informations sur de telles visites réalisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'inspection va toutefois réaliser des analyses complémentaires et m'en fera rapport."

Citant l'Article 41 du Pacte scolaire, qui mentionne que "toute activité et propagande politique, ainsi que toute activité commerciale sont interdites dans les établissements d'enseignement", MMS confirme encore que "s'il s'avère que ces sorties me paraissent en contradiction avec l'article 41, je demanderai au gouvernement de saisir la commission."

Sollicité par nos soins, Apple n'a pas souhaité expliciter davantage le projet éducatif et la portée de ses visites dans les Apple Stores.

Alexis Carantonis

En tant que parent, vous pouvez dire non

BRUXELLES Si vos enfants reviennent avec, dans le cartable, une demande de visite scolaire à l'Apple Store et que vous appréciez peu cette idée, vous avez parfaitement le droit de la refuser, par au moins un biais : Apple exige que lui soit remis, au préalable de la visite, une *"autorisation de participation de mineur"*.

À signer par les parents (ou un tuteur légal), ce document à plusieurs buts. Le plus essentiel : autoriser l'enfant à visiter le Store. Mais aussi : prémunir Apple de toute poursuite ultérieure éventuelle (*"pour tout dommage, réclamation ou perte de toute nature consécutif ou lié à la participation de l'enfant au Programme"*), tout en autorisant la mar-

que américaine à *"la prise de photos, de vidéos et de paroles"* de l'enfant ainsi que *"l'utilisation, la publication, la transmission ou l'affichage en public protégé par copyright des images, vidéos et entretiens de l'enfant, pour toute utilisation raisonnable en relation avec le Programme"*. Le tout en renonçant à tout droit de regard et de demande de compensation.

Il suffit de ne pas signer ce document pour empêcher votre enfant de participer à cette visite. L'établissement scolaire organisateur sera contraint de trouver une solution pour l'élève (accueil dans une autre classe, par exemple).

A.Ca.